



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 15 MAI 2023**

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du dix mai deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

**Date convocation**  
10 mai 2023

**Conseillers**

Effectif légal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 11  
Procuration : 1

**Présents**

PASSILLY Karine  
GOUBAULT Eric  
TOXE Eric  
BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
MEREL Nicolas  
RICHARD Jérôme  
BISELX Charles  
DELYS Jean-François  
LESNE Hervé

**Excusés :**

GUERIN Elise (procuration  
Karine PASSILLY)

**Absents :**

GEFFROY Christèle  
GUIHOT Sébastien

**Secrétaire séance**

DELYS Jean-François

**THÈME : FINANCES**

**N°23.31**

**Objet : Budget Services de l'assainissement - DM**

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de revoir l'équilibre du budget Services de l'assainissement du fait d'une erreur de crédits alloués à la section d'investissement.

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'étude	10 000€
23	2313	Constructions	124 357,14€
23	2315	Installations, matériel tech.	5 000€
<b>Total des dépenses</b>			<b>139 357,14€</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
021		Virement section d'exploitation	103 971,04€
040		Opérations d'ordre	7 600€
001		Solde reporté	27 786,10€
<b>Total des recettes</b>			<b>139 357,14€</b>

Après présentation, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

**VALIDE** la décision modificative n°1 du budget Services de l'assainissement telle que présentée ;

**CHARGE** Madame le Maire de réaliser les opérations comptables et administratives nécessaires.

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

10 mai 2023

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

**Présents**

PASSILLY Karine  
GOUBAULT Eric  
TOXE Eric  
BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
MEREL Nicolas  
RICHARD Jérôme  
BISELX Charles  
DELYS Jean-François  
LESNE Hervé

**Excusés :**

GUERIN Elise (procuration  
Karine PASSILLY)

**Absents :**

GEFFROY Christèle  
GUIHOT Sébastien

**Secrétaire séance**

DELYS Jean-François

---

**THÈME : ASSAINISSEMENT**

**N°23.32**

**Objet : Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement par la Communauté de Communes**

---

Vu la Loi « Notre » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu la loi n°2018-702, et notamment son art 3

La loi prévoit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la compétence assainissement est obligatoirement transférée aux communautés de communes. Elles seront ainsi obligées d'exercer les missions obligatoires d'assainissement collectif et non collectif. Le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines demeure facultatif.

Par délibération n°2023/025/YvP du 14/02/2023, le conseil communautaire, à l'unanimité a acté le principe de transfert de compétence anticipé au 01/01/2025.

Afin d'optimiser les modalités du transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la Communauté de Communes, il est proposé de réaliser en amont un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale.

L'objet de cette étude :

- Est de réaliser un diagnostic des systèmes d'assainissement à l'échelle intercommunale en y intégrant, le cas échéant, les études réalisées par les communes
- Permettre d'établir un plan pluriannuel d'actions visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux système d'assainissement collectif, et à contribuer aux objectifs SAGE Loire-bretagne
- Est d'initier ou compléter les dispositifs d'autosurveillance et la gestion patrimoniale.

Les schémas relatifs aux eaux usées sont obligatoires tous les 10 ans et sont donc demandés lors des dépôts de subventions.

Toutefois la compétence étant communale à la date d'engagement de l'étude, son accord préalable est sollicité. Elle doit ainsi donner son accord pour que la communauté de commune assure le pilotage et la réalisation du schéma directeur d'assainissement sur son territoire.

Il est rappelé qu'une commission spécifique chargé du suivi du transfert de la compétence a été constituée. Chaque commune du territoire y est représentée. Ceci exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**

- **APPROUVE** le principe d'élaboration d'un schéma directeur assainissement à l'échelle intercommunale ;
- Département : Ille-et-Vilaine

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

10 mai 2023

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

**Présents**

PASSILLY Karine  
GOUBAULT Eric  
TOXE Eric  
BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
MEREL Nicolas  
RICHARD Jérôme  
BISELX Charles  
DELYS Jean-François  
LESNE Hervé

**Excusés :**

GUERIN Elise (procuration  
Karine PASSILLY)

**Absents :**

GEFFROY Christèle  
GUIHOT Sébastien

**Secrétaire séance**

DELYS Jean-François

- **CONFIE** le pilotage du projet -à la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban ;
- **ACCEPTE** de communiquer l'ensemble des études ou autres documents déjà réalisées par la commune et qui pourraient faciliter l'élaboration du schéma directeur intercommunal assainissement ;
- **AUTORISE** le maire, à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision ;

---

**THÈME : COMMUNAUTE DE COMMUNES N°23.33**

**Objet : Mise en réseau des médiathèques**

---

Vu la délibération du conseil communautaire n°19/015/ChLG en date du 15 janvier 2019 validant le principe de prise de compétence partielle en matière de lecture publique pour la mise en réseau des médiathèques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2019-12-12-013, du 12 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes « Saint-Méen Montauban » sur la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et de la compétence facultative « Culture »

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023/058/FaN en date du 11 avril 2023 sur la mise en réseaux des médiathèques

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de la compétence partielle en matière de lecture publique, la communauté de communes de Saint-méen-Montauban porte le projet de mise en réseau de médiathèques du territoire.

Dans cette optique il convient de poser les bases d'un réseau coopératif et les premiers engagements de chacun.

Madame le Maire présente les engagements de la communauté de communes, validés en conseil communautaire du 11 avril 2023 et ci-annexés en pièce-jointe

Pour intégrer le réseau des médiathèques du territoire, il est demandé aux communes de s'engager sur l'ensemble des points ci-après :

**Adhésion et prêts**

- Porter un service public accessible à tous par la mise en place d'une adhésion gratuite et commune à l'ensemble des médiathèques du réseau
- Adopter le principe et le fonctionnement de la carte d'adhésion commune à destination de l'ensemble des habitants des 17 communes du territoire

**Ressources matérielles**

- Maintenir et renouveler son fonds documentaire propre
- Maintenir l'achat et la maintenance des postes informatiques permettant le bon fonctionnement des logiciels métiers du réseau et les usages publics.

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

10 mai 2023

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

**Présents**

PASSILLY Karine

GOUBAULT Eric

TOXE Eric

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

MEREL Nicolas

RICHARD Jérôme

BISELX Charles

DELYS Jean-François

LESNE Hervé

**Excusés :**

GUERIN Elise (procuration

Karine PASSILLY)

**Absents :**

GEFFROY Christèle

GUIHOT Sébastien

**Secrétaire séance**

DELYS Jean-François

**Ressources humaines**

- Faciliter la participation de ses bibliothécaires à la vie du réseau.
- Mettre à disposition du temps pour la promotion des actions de lecture publique sur le territoire : expertise en bibliothéconomie, alimentation des logiciels métiers et de leur animation, réflexion et participation aux projets, communication.

**Projets partagés**

- Dans un principe de libre adhésion respectant les capacités, spécificités et politiques culturelles de chaque structure :
- Participer, alimenter et faire vivre les dynamiques de projets partagés.

**Navette**

- Permettre la circulation des documents sur l'ensemble du territoire en participant à sa bonne organisation.

**Identité et communication**

- Participer une réflexion concertée autour d'une identité propre au réseau

**Gouvernance**

La communauté de communes et les communes s'engagent à participer à la gouvernance du réseau à travers la commission culture communautaire. Ce pilotage fixe les orientations du réseau, son évaluation constante et ses évolutions.

Ce pilotage politique est accompagné dans ses choix par les professionnels et bénévoles des médiathèques.

Madame le Maire précise que chacun des engagements sera détaillé dans une convention de partenariat ultérieure

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE, l'ensemble des engagements nécessaires à l'intégration du réseau des médiathèques**
- **ACCEPTE d'intégrer le réseau des médiathèques tel que présenté dans la délibération du conseil communautaire n° 2023/058/FaN**

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**  
10 mai 2023

**Conseillers**

Effectif légal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 11  
Procuration : 1

**Présents**

PASSILLY Karine  
GOUBAULT Eric  
TOXE Eric  
BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
MEREL Nicolas  
RICHARD Jérôme  
BISELX Charles  
DELYS Jean-François  
LESNE Hervé

**Excusés :**

GUERIN Elise (procuration  
Karine PASSILLY)

**Absents :**

GEFFROY Christèle  
GUIHOT Sébastien

**Secrétaire séance**

DELYS Jean-François

---

**THÈME : FINANCES**

N°23.34

**Objet : Choix du prestataire pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école : mode de chauffage**

---

Le mode de chauffage de l'école étant vieillissant, il est nécessaire d'envisager son remplacement.  
Pour ce faire, un audit énergétique doit être réalisé.  
La commune a lancé un appel auprès de différents prestataires proposés par le SDE35.  
Les candidatures reçues sont au nombre de trois.  
Monsieur TOXÉ expose en détail les devis proposés.

THALEM	4 800€ HT
INOVEHA	2 390€ HT
EXOCETH	6 500€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité  
Le marché à l'entreprise THALEM

---

**THÈME : ARGENT DE POCHE**

N°23.35

**Objet : Reconduction du dispositif pour 2023**

---

Madame le Maire informe que le dispositif « Argent de Poche » a été instauré en 2016, avec des renouvellements annuels.

Les missions allouées aux jeunes sont l'aide à l'entretien paysager, au secrétariat de mairie et autres bâtiments communaux.

Les conditions imposées par délibération n°16-34 sont les suivantes :

- Avoir entre 16 et 18 ans
- 20 jours par an, lors des vacances scolaires
- 3 heures par jour
- Rémunération de 15,00€ net par jour, versée directement au jeune

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité.:

- **RENOUVELLE** le dispositif « Argent de Poche » pour les vacances scolaires, aux conditions listées ci-dessus ;
- **PRECISE** que le dispositif sera limité à l'accueil de 4 jeunes pour l'été 2023, qu'il pourra être reconduit sur les autres périodes de vacances scolaires.
- **CHARGE** Madame le Maire, ou en son absence un adjoint, de signer tout acte relatif à cette décision.

SEANCE LEVEE A 21H39

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

10 mai 2023

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

**Présents**

PASSILLY Karine  
GOUBAULT Eric  
TOXE Eric  
BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
MEREL Nicolas  
RICHARD Jérôme  
BISELX Charles  
DELYS Jean-François  
LESNE Hervé

**Excusés :**

GUERIN Elise (procuration  
Karine PASSILLY)

**Absents :**

GEFFROY Christèle  
GUIHOT Sébastien

**Secrétaire séance**

DELYS Jean-François

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXE Eric		BRIANTAIS Patrice	
LESNE Hervé		RICHARD Jérôme	
GUIHOY Sébastien	<i>Absent</i>	GEFFROY Christèle	<i>Absente</i>
GUERIN Elise	<i>Absente</i>	COLAONE Julien	
MEREL Nicolas		BISELX Charles	
DELYS Jean-François			

**Informations diverses**

Réunion PADD lundi 22/05/2023 à 18h30, salle polyvalente.

St Uniac Café : 09/06/2023.

Présentation 1<sup>ère</sup> étude sécurité dans le bourg faite avec l'agence départementale.